MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-024

Approuvant la reconduction N°3 du contrat de contrôle des nuisibles et sanitation (HACCP) (SERVIGECO)

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision N°2021-040 en date du 8 mars 2021 approuvant la signature d'un contrat de contrôle des nuisibles et sanitation (HACCP) avec l'entreprise SERVIGECO ;

VU la décision N°2022-017 en date du 12 Janvier 2022 approuvant la reconduction N°1 du contrat de contrôle des nuisibles et sanitation (HACCP) avec l'entreprise SERVIGECO ;

VU la décision N°2023-029 en date du 16 Février 2023 approuvant la reconduction N°2 du contrat de contrôle des nuisibles et sanitation (HACCP) avec l'entreprise SERVIGECO ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de reconduire ce contrat ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Le contrat de contrôle des nuisibles et sanitation (HACCP) conclu avec l'entreprise SERVIGECO sise 35bis, rue de Saint Spire à SOISY SUR ECOLE (91840), est reconduit.

ARTICLE 2
Ce contrat est reconduit pour une période d'un an, soit du 1er Mai 2024 au 30 Avril 2025.

ARTICLE 3
La dépense est inscrite sur le Budget Ville 2024.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 07 Février 2024

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240207-DEC2024-024-AU
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024